

Estimation du coût d'une promesse électorale

Mise en œuvre d'un régime privilégié des brevets

19 avril 2025

Mettre en œuvre un régime privilégié des brevets dans le but de réduire de moitié le taux d'imposition des sociétés, tant pour les grandes que pour les petites entreprises. Cela s'appliquerait, à compter du 1er juillet 2025, aux profits générés par les nouveaux travaux de recherche et de développement (R et D) réalisés et ayant donné lieu à des brevets au Canada.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total	11	33	59	90	128	320
Millions de dollars						

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Le DPB a utilisé les pertes de revenus historiques avec le régime privilégié des brevets du Royaume-Uni et les recettes totales provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés dans ce pays pour calculer le pourcentage de revenus perdus avec ce régime et l'appliquer ensuite aux recettes fiscales tirées de l'impôt sur les sociétés au Canada. Le DPB a fait une projection de ces pertes de revenus en utilisant les taux de croissance de l'impôt sur le revenu des sociétés dans la prévision de référence du CPE, après ajustement pour tenir compte du taux d'inclusion des gains en capital de 50 %.

Le DPB a tenu compte des différences entre les deux pays dans la variation des taux d'imposition et l'octroi de brevets, du ratio des petites et grandes entreprises qui ont bénéficié du régime britannique, et a appliqué des taux d'entrée progressifs similaires à ceux utilisés au Royaume-Uni (allant de 60 % des bénéfices admissibles la première année à 100 % la cinquième année). Un rajustement a ensuite été effectué pour tenir compte uniquement du coût des nouveaux brevets.

Sources de l'incertitude

Les principales sources d'incertitude concernent les ajustements apportés aux données du régime

britannique pour tenir compte des différences dans la structure des politiques, du temps écoulé entre l'obtention d'un brevet et la rentabilité (le DPB a supposé qu'il n'y avait pas de délais) et du pourcentage de pertes de recettes attribuables uniquement aux nouveaux brevets.

Il y a également une incertitude entourant l'interaction entre l'augmentation des dépenses en R et D et les demandes concernant des incitatifs fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) ou d'autres crédits d'impôt. Le DPB n'a pas estimé le coût d'autres demandes ou crédits d'impôt concernant la RS et le DE ni les coûts dus à un comportement conduisant à un transfert de bénéfices.

Sources des données

Données du régime privilégié des brevets du Royaume-Uni

Her Majesty's Revenue & Customs (ministère du Revenu et des Douanes de Sa Majesté)

Données relatives à l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni

Office for National Statistics (Institut national de la statistique)

Nombre de demandes de brevets déposées au Royaume-Uni et au Canada

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Données relatives à l'impôt sur le revenu des sociétés au Canada

DPB, prévision de référence du CPE

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1040827-P_f